



**PRÉFET  
DE CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Corse**

Ajaccio, le 28/07/2022

**Comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400617 «Dunes de Prunete-Canniccia » Zones  
Spéciale de Conservation (ZSC)**

**Relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage du mercredi 16  
mars 2022 à la mairie de Cervione**

Cette réunion du comité de pilotage a été organisée par la DREAL, conjointement avec la sous-préfecture de Corte, l'animateur du site Natura 2000 de la Communauté de communes de la Costa Verde et le CENC.

Etaient présents:

- Conservatoire des espaces naturels : Clémence Quenot, Manon Ducretet
- Communauté de communes de la Costa Verde : Marc-Antoine Nicolaï, Serge Bereni, Jacques Paoli, Marilynne Frati-Renosi, Eric Marchetti
- Conservatoire botanique : Carole Piazza
- Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement : Fabrice Torre, Perle Zlotykamien

**Comité de pilotage du site Natura 2000 « Dunes de Prunete-Canniccia »**

➤ Intervention du préfet rappelant le cadre du COPIL et la nécessité de désignation d'une structure porteuse

Monsieur le SP de Corte, Yves BOSSUYT est excusé. La DREAL rappelle le contexte de la réunion : le précédent COPIL datant de presque 5 ans (14 juin 2017), l'État a repris la main au titre du R 414-8-1 du code de l'environnement, pour réunir les membres du COPIL, afin de relancer le cycle d'animation, pour une durée de 3 ans renouvelables, et mettre en lumière les actions réalisées et les perspectives.

➤ Intervention DREAL : le réseau Natura 2000 en Corse - les perspectives de la loi 3DS

Perle ZLOTYKAMIEN et Fabrice TORRE de la DREAL, exposent la procédure réglementaire de désignation/renouvellement de la présidence du COPIL, de la structure porteuse, de la structure animatrice et le rôle de chacun. Ils apportent également des informations sur la Loi 3DS.

Sur ce point, le COPIL prend note que la loi implique d'importantes modifications dans la gestion de la politique publique Natura 2000. En effet, elle implique:

- le transfert des missions de pilotage pour les sites N2000 exclusivement terrestres à la région (et du portage, par défaut, si aucune collectivité ne se positionne),
- le maintien de certaines missions dans l'escarcelle de l'Etat, et notamment, l'interface avec la Commission Européenne (CE), les missions régaliennes de l'instruction des Evaluations des Incidences Natura 2000 (EIN), le pilotage des sites marins et majoritairement terrestres, Son entrée en vigueur est prévue au 1er janvier 2023.

Synthèse des échanges suite à la présentation :

→ pour la Corse, le FEADER est de la compétence de la région depuis 2013, à la différence du continent où la décentralisation n'aura lieu qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

→ c'est la « Direction Des Milieux Naturels » de la Collectivité de Corse (Directrice : Isabelle VESCOVALI) qui est identifiée pour assurer les missions de pilotage de Natura 2000,  
→ les collectivités actuellement porteuses des sites N2000 engagées dans un cycle d'animation qui s'étend au-delà de 2023, conservent cette mission au 1<sup>er</sup> janvier 2023 indépendamment de la mise en application de la loi. Le portage est assuré par la Collectivité de Corse à partir de cette date, uniquement par défaut.

➤ Interventions COMCOM Costa Verde & CENC – bilan animation et perspectives

Monsieur Eric Marchetti (responsable du pôle environnement à la COMCOM Costa Verde) présente un bilan du cycle d'animation. Sur les 11 actions du DOCOB, 7 ont été mises en œuvre.

- **Action A1-1 : réaliser la STEP et mettre en œuvre un suivi de la qualité des eaux du ruisseau du Prunellu et de Chebbia**

Au droit du ruisseau de Chebbia un rejet d'eau usée pour une pollution équivalente à 2000 eq/habitant a été identifiée. Afin d'y remédier, la création d'une station d'épuration biologique de type bois activée a été mise en place en 2016. Les deux ruisseaux présentent aujourd'hui une nette amélioration de la qualité de leur cours d'eau (suivi annuel). Une veille est réalisée afin de repérer immédiatement le rejet de tout produit polluant. Une visite sur site est prévue suite à la réunion, avec les membres du COPIL.

*Propositions d'actions pour le prochain cycle : poursuite du suivi de la qualité des cours d'eau et veille du fonctionnement de la STEP.*

- **Action A2-1 : Lutter contre l'érosion de la ceinture littorale, des plages et arrières plages.**

La pose de ganivelles le long de la plage a été entreprise en 2017. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence récemment confiée aux intercommunalités. Elle permettra à la COMCOM d'impulser une réflexion sur la thématique du trait de côte.

*Propositions d'actions pour le prochain cycle : poursuivre l'entretien des ganivelles installées en arrière sur la microfalaise d'érosion. Etablir un protocole de suivi annuel du rivage. Réaliser des opérations de plantations.*

- **Action A2-2 : Connaissance, surveillance et limitation des plantes envahissantes ou introduites**

L'arrachage du *Carpobrotus edulis* est effectué depuis 2017.

*Propositions d'action pour le prochain cycle : poursuivre les campagnes d'éradication du *Carpobrotus*.*

- **Action A2-3 : Empêcher la circulation des engins motorisés par l'entretien des aménagements existants, le remplacement des aménagements dégradés et l'installation de nouveaux aménagements.**

L'accès au site est fermé par une barrière.

*Propositions d'action pour le prochain cycle : actions de surveillance de la fréquentation du site.*

- **Action A3-1 : Compléter les connaissances sur la population de cistude d'Europe.**

La COMCOM justifie l'absence de mise en œuvre partielle de cette action par un manque de moyens.

La COMCOM précise que certaines actions ne sont pas réalisées ou que partiellement en raison :

- de difficultés de financement,
- des oppositions des riverains aux projets de gestion,
- du manque de moyen notamment pour réaliser les suivis scientifiques (cf Action A3-1 : Compléter les connaissances sur la population de cistude d'Europe).

*Propositions d'action pour le prochain cycle : réalisation d'un partenariat avec un organisme compétent.*

*Le Comité de pilotage propose qu'une réflexion soit menée sur une révision ou une actualisation du DOCOB.*

- **Action A5-1 : Mettre en place une veille environnementale du site Natura 2000 et renforcer l'application de la réglementation – cf STEP**
- **Action B1-1 : Sensibiliser les scolaires à l'environnement & B1-2 : Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales**

Le CENC a réalisé des actions de sensibilisation auprès des scolaires (Fréquence Grenouille, sorties scolaires), de la Direction de la Protection Judiciaire et de Jeunesse (chantier de nettoyage) et différents évènements (dimanches de Prunete, conférences etc.) pour le grand public en collaboration avec Madame Frati Resoni, responsable du pôle développement-tourisme à la COMCOM via une convention CENC-Pôle touristique. Des aménagements pour sensibiliser le grand public (panneaux d'information, observatoire, abris) ont également été posés.

*Propositions d'action pour le prochain cycle : poursuivre et étendre à d'autres communes et établissements scolaires. Renforcer les actions pédagogiques.*

Par ailleurs, le CENC a permis de mettre en œuvre une action non prévue dans le DOCOB : **le suivi de la migration des oiseaux migrateurs**, réalisé chaque année de mars à mai (5 espèces d'hirondelles, busards des roseaux, guêpiers d'Europe etc.). En effet, s'agissant d'une Zone Spéciale de Conservation et non d'une Zone de Protection Spéciale, le site n'a pas été désigné pour ses enjeux oiseaux. Cependant, le site s'est avéré être particulièrement important pour les oiseaux migrateurs, et ce suivi permet un rayonnement du site Natura 2000 au niveau international. Par ailleurs, un parcours informatif et pédagogique a également été créé.

Cette action est financée par le CENC (autofinancement) et les bénévoles depuis 2018. Une collaboration récente avec la COMCOM Costa Verde a permis de financer le déplacement et le camping des bénévoles.

Afin de pérenniser ce suivi, le CENC propose que la structure porteuse dépose un dossier de demande de financement FEADER à la CdC. En effet, en l'absence de financement supplémentaire, l'opération risque de ne pas être renouvelé l'année prochaine.

La DREAL rappelle que la collectivité de Corse est autorité de gestion du FEADER. Des financements sont à rechercher pour mettre en œuvre des actions d'animation, révision de DOCOB et contrats (cf fiche 73.13 du Plan Stratégique National), via le dépôt de dossiers de demande. Les engagements sur la programmation actuelle sont possibles jusqu'au 31/12/2023.

**La COMCOM sollicitera le CdC pour obtenir des financements au titre du FEADER.**

Les groupes de travail sur les thématiques suivantes sont proposés :

- contrats N2000 (en lien avec les propriétaires privés)
- nouveaux inventaires oiseaux nicheurs et reptiles (en lien avec les PNA pour *Emys orbicularis* et *Testudo hermanni* et *Lanius senator*)
- migration des oiseaux et menaces
- protection du marais de Canniccia : extension site N2000 (marais actuellement hors N2000) et APPB (cf Action A4-1 : Assurer la protection du Marais de Canniccia (extension Natura 2000, APPB, autres))

**Le COPIL valide l'ensemble des propositions d'action émises et indique être favorable à la poursuite du partenariat entre la COMCOM et le CENC.**

➤ Désignation de la structure porteuse et de la Présidence (vote des seuls élus)

Suite au vote des élus pour le cycle d'animation 2022-2024 :

- la structure porteuse est la Communauté de Commune de la Costa Verde (renouvellement d'animation). Elle est en charge de l'animation du site c'est-à-dire de la mise en œuvre des fiches actions définies dans le DOCOB. Cette animation peut-être réalisée en régie ou externalisée (entièrement ou partiellement).
- le président du COPIL est monsieur Marc-Antoine NICOLAÏ, Président de la Communauté de Commune de la Costa Verde.

➤ Mot de la structure porteuse désignée et de la Présidence

Monsieur Marc-Antoine NICOLAÏ rappelle l'importance de préserver l'environnement, et en particulier à travers le dispositif Natura 2000, par la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Il souligne le partenariat fructueux avec le CENC et ajoute qu'il souhaite poursuivre dans cette dynamique.

➤ Proposition de modification des arrêtés de COPIL

Les demandes de modification suivantes sont proposées :

**Collège des usagers et socioprofessionnels :**

- ajout du Président de la chambre de commerce régionale
- retrait de Monsieur FLORI François, représentant de la base UCPA

**Collège des propriétaires et exploitants :**

modification de :

- Monsieur VADELLA Jean-Martin, propriétaire
- Madame POLI Catherine, propriétaire
- Monsieur SUZZARINI François, responsable d'exploitation


ajout de :

- Monsieur POLI Nicolas, exploitant agricole

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Une visite de la station d'épuration avec l'équipe technique, et des dunes est organisée suite au COPIL (cf annexe).

PJ : les supports de présentation sont disponibles à l'adresse ci-dessous :  
<http://corse.n2000.fr/natura-2000-en-corse/les-sites/fr9400617-dunes-de-prunete-canniccia>

Le chef de division biodiversité terrestre  
SBEP-DREAL  
  
Fabrice TORRE

## CERVIONI

# Le site Natura 2000 au seuil de la nouvelle saison migratoire



Visite du site des différents protagonistes.

Natura 2000 est un réseau écologique de sites naturels à travers toute l'Europe, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales et végétales et de leurs habitats. Son objectif principal est de contribuer à préserver la biodiversité.

En Corse, différents sites sont retenus dans ce réseau, dont celui situé sur la commune de Cervioni, en Costa Verde, dénommé « les dunes de Prunete-Canniccia ».

Une réunion du comité de pilotage (Copil) s'est tenue dernièrement en mairie de Cervioni, afin d'acter sa réactivation, dans

un cadre nouveau d'actions, puisqu'il appartient aux collectivités porteuses de prendre en charge leur site, notamment en conséquence de la loi 3DS et le transfert à la CdC de l'ensemble des dispositifs.

Dans 3DS, il faut entendre différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification. Ce projet de loi a pour ambition de répondre aux attentes concrètes des élus locaux. Il offre des réponses et des outils pour mettre en œuvre les politiques publiques dans les territoires.

Fabrice Torre, chef de division biodiversité terrestre, et Perle Zlotylamien, chargée de mission



Lors de la réunion en mairie de Cervioni.

Natura 2000 à la Dreal, ont fixé les nouveaux enjeux des missions du Copil, par rapport à ses futures actions de préservation et de valorisation du site, et pris note d'un bilan d'actions pour le moins encourageant.

## Les dunes de Prunete-Canniccia : un historique et un acquis

Le site « dunes de Prunete-Canniccia » est constitué d'un cordon sableux couvrant une superficie de 22 hectares et s'étirant sur 2,5 km, depuis le hameau de Prunete, en plaine de Cervioni, jusqu'aux marais de Canniccia, au sud.

Cet espace naturel figure parmi les objectifs de développement de la communauté de communes de la Costa Verde, qui intègrent de manière pleine et entière les notions de protection et de valorisation environnementales.

Des mesures de gestion ont permis de limiter la dégradation des habitats dunaires, de préserver les espèces végétales et animales, les habitats et les espèces des milieux humides, d'assurer la réhabilitation du site, mais aussi l'information et la sensibilisation du public, notamment en matière de comportement à adopter.

Parmi les actions majeures,

la maîtrise de la circulation des véhicules à moteur, l'installation de points de collecte de déchets, de panneaux informatifs et la dépollution du ruisseau avec la création d'une station biologique pleinement conforme sur le réseau de Chebbia. La santé environnementale du site ne posant plus de problèmes majeurs.

Par ailleurs, la facilitation des voies d'accès, la signalétique et l'installation de postes d'observation pour oiseaux permettent au site des dunes de Prunete-Canniccia d'assumer son rôle crucial dans l'étude de la migration des oiseaux.

Le site est reconnu par des experts pour son phénomène exceptionnel de la migration, et tout indiqué pour étudier le flux méconnu de la migration trans-méditerranéenne par la voie sardo-corse. La saison migratoire a débuté et la surveillance est en place durant deux mois.

Cette année encore, elle va faire l'objet de visites scolaires et extra-scolaires, dans le cadre d'actions conjointement menées par le pôle environnement de la communauté de communes et le conservatoire d'espaces naturels, partenaire privilégié dans le domaine des missions patrimoine naturel.

JACQUES PAOLI



C'est parti pour la nouvelle saison de surveillance des oiseaux migrateurs.

JACQUES PAOLI